



Communiqué de presse

Médecins en faveur de l'Environnement (MfE), le 4 mai 2020

Pas de crédit corona inconditionnel pour les sociétés aériennes Swiss & Co.

Protéger la santé en interdisant systématiquement les vols de nuit

Il est avéré que le bruit dû au trafic aérien rend malade, particulièrement la nuit. Les Médecins en faveur de l'Environnement (MfE) somment le Conseil fédéral et le Parlement de mettre également des conditions de protection sanitaire, de manière contraignante, aux éventuels crédits corona destinés à l'industrie aérienne. Au moins une interdiction des vols de nuit de 22h00 à 7h00 doit s'appliquer à tous les aéroports helvétiques.

Depuis des années déjà, de nombreuses études confirment que non seulement le bruit dû au trafic aérien est exaspérant, mais encore, qu'il rend sérieusement malade. Le bruit nocturne étant particulièrement nocif. Même s'il n'est pas ressenti subjectivement comme dérangeant ou s'il reste inaperçu, il met fatalement le corps en état d'alerte. Ce stress hormonal augmente le risque d'hypertension, de maladies cardio-vasculaires, de diabète et de prise de poids. Un sommeil perturbé entraîne chez les enfants une altération des capacités d'apprentissage et de concentration. Cela peut avoir des répercussions négatives majeures sur leur avenir professionnel. Les interdictions de vols de nuit actuellement en vigueur (p. ex. ZH: 23h30–6h00, Bâle-Ville: 24h–5h00) sont absolument insuffisantes justement pour les enfants. Elles entrent en vigueur et sont suspendues quand ces derniers dorment depuis longtemps ou dorment encore.

Interdire les vols de nuit au moins de 22h00 à 7h00

Il faut remédier enfin à cet abus avec les éventuels crédits corona destinés à la branche aérienne. Cela serait irresponsable si le Conseil fédéral et le Parlement s'occupait du bien-être économique de Swiss & Co. et non de la protection sanitaire de la population. Les crédits corona ont besoin de conditions-cadres instamment contraignantes dans le domaine environnemental et sanitaire avec des sanctions efficaces en cas de non-respect. Outre des obligations relatives à la protection environnementale (le train à la place de l'avion au sein de l'Europe, une taxe sur le kérosène, des taxes efficaces sur les billets d'avion, etc.), les MfE

exigent une interdiction des vols de nuit de 22h00 à 7h00 au minimum dans tous les aéroports suisses et les aérodromes concessionnaires (uniquement des exceptions restrictives).

Une interdiction conséquente des vols de nuit constitue une protection sanitaire efficace pour la population, comme l'exige la Constitution.¹

Contact:

Dr. Martin Forter, directeur des MfE

061 691 55 83

Reiner Bernath, groupe de travail des MfE circulation aérienne

078 616 77 72

Les MfE sont membres de CESAR

Les MfE sont membres de la « **Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable CESAR** » et soutiennent également leur exigence climatique, notamment l'objectif de réduction de CO₂ dans la circulation aérienne.

¹ Art. 10 Droit à la vie et art. 118 CF, Protection de la santé